



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 048-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.68

Déposée le : 07.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Rashiti (Gerolfingen, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Reinhard (Thun, PLR)
Kullmann (Thun, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pour une transparence accrue : remplacer le terme « gratuit » par « financé par les contribuables » dans les textes législatifs et documents officiels

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

- Modification terminologique** : le terme « gratuit » sera systématiquement remplacé par « financé par les contribuables » dans toute législation, toute réglementation, tout document officiel et toute publication, au moment de leur révision.
- Application** : cette modification s'appliquera à tous les domaines où la notion de gratuité est actuellement employée, incluant notamment l'éducation, la santé, les services sociaux, et les infrastructures publiques.
- Sensibilisation et communication** : le Conseil-exécutif veillera à informer et à sensibiliser le public sur ce changement terminologique, en soulignant l'importance de la transparence fiscale et de la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

Développement :

Nous proposons de réviser notre langage législatif et administratif afin de refléter la réalité économique et sociale de nos services publics. La notion de **gratuité**, largement employée dans nos textes officiels, masque une réalité économique incontestable : tout service dit « gratuit » est en réalité financé par les contribuables ou des taxes et autres prélèvements de l'État. Cette situation est illustrée par des textes comme l'article 13 de la loi sur l'école obligatoire, qui proclame la gratuité de l'enseignement dans l'école obligatoire publique, omettant de reconnaître que ce service est préfinancé par l'ensemble des contribuables.

Cette approche met en lumière une incohérence fondamentale entre la terminologie employée dans nos textes législatifs et la réalité économique sous-jacente. L'utilisation du terme « gratuit » pour décrire les services publics est trompeuse, car elle implique que ces services ne génèrent aucun coût. Or, en réalité, chaque service dit « gratuit » est financé par les fonds collectés auprès des contribuables. Chaque citoyenne et chaque citoyen, à travers ses contributions fiscales, participe au financement des services publics, ce qui signifie que ces services ne sont pas « gratuits » dans le sens absolu du terme. Ils sont préfinancés par la communauté.

La notion de gratuité dans les textes législatifs occulte donc le lien direct entre les services publics et leur financement par les citoyennes et citoyens. Cela peut conduire à une sous-estimation de la valeur réelle des services et à une méconnaissance de l'origine des fonds qui les rendent possibles. En outre, cela peut encourager une consommation irresponsable des ressources, les utilisatrices et utilisateurs n'étant pas incités à réfléchir à leur coût réel et à leur valeur.

Il est donc essentiel de revoir notre langage législatif pour qu'il reflète plus fidèlement la réalité économique. Remplacer le terme « gratuit » par « financé par les contribuables » dans nos documents officiels clarifierait le fait que les services publics sont le résultat d'un effort collectif de financement. Cette modification contribuerait à une meilleure compréhension des mécanismes de financement des services publics et encouragerait une plus grande responsabilisation des citoyennes et citoyens quant à l'utilisation et à la valorisation de ces services.

C'est dans ce contexte que nous proposons de remplacer systématiquement le terme « gratuit » par « financé par les contribuables » dans notre corpus législatif, réglementaire et dans tous les documents officiels. Ce changement de terminologie n'est pas qu'une question de sémantique ; il s'agit d'une question de transparence, de responsabilité, et de respect envers nos citoyennes et citoyens. Il reconnaît ouvertement le rôle des contribuables dans le financement des services publics et met en lumière la réalité économique derrière le voile de la « gratuité ».

Destinataire
– Grand Conseil